

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

en s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 24 OCTOBRE

INFORMATIONS

Le *Siècle* n'est pas aimable pour la diplomatie de M. Spuller :

« Pendant que nous recevons les étrangers qui viennent visiter l'Exposition et que nous faisons le shah de Perse, l'Angleterre agit. Par l'intermédiaire de son représentant en Perse, sir Henry Drummond Wolff, elle achète les ministres du shah et obtient des concessions financières et industrielles, destinées à asseoir définitivement son influence dans l'Iran, et à l'assurer de toutes les routes conduisant vers l'Inde.

» La Russie a déjà protesté contre cet accaparement, et elle a rappelé de Téhéran son ministre, qui n'a su ni le prévoir, ni l'empêcher. Elle a obtenu certaines modifications aux concessions déjà faites, mais il ne semble pas qu'elle ait réussi à se faire accorder des compensations positives et indiscutables. Le passage à Londres de Nasr-Eddin, qui a reçu de la reine Victoria un accueil dont la cordialité a été rehaussée par l'éclat des cadeaux offerts au souverain oriental et à sa suite, aura peut-être sur ces affaires des conséquences que l'on apercevra bientôt. »

Le *Siècle* publie une correspondance à l'appui de son assertion.

Mais que peut-on attendre d'un diplomate comme M. Spuller ? Il est probable que l'influence française en Perse le laisse bien indifférent.

ACCEPTATION LOYALE

M. de Lanessan écrit dans son journal :

« Pour accepter la République et s'y faire une place honorable, les amis de M. de Cassa-

gnac n'ont besoin d'être « ni imbéciles, ni traitres », il faut simplement qu'ils acceptent loyalement les décisions du suffrage universel et qu'ils tiennent compte de leurs propres intérêts. »

Nous voudrions bien savoir si, sous l'Empire, les républicains ont loyalement accepté le suffrage universel.

Non évidemment.

Ils l'acceptent quand le suffrage leur est favorable ; dans le cas contraire, ils le combattent sans trêve ni merci.

Suivant une nouvelle que le *Figaro* publie sous toutes réserves, l'Angleterre a adhéré officiellement à la triple alliance. Le traité a été signé à l'approche des élections françaises, d'où on craignait de voir sortir un changement de politique en France.

LE GOUVERNEMENT ET LES OBSÈQUES DU ROI DE PORTUGAL

Le conseil des ministres tenu mardi à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot, a décidé de n'envoyer aucune mission spéciale aux obsèques du roi de Portugal.

C'est M. Billot, notre ministre plénipotentiaire à Lisbonne, qui est chargé de représenter la France à cette cérémonie, comme ambassadeur extraordinaire de la République française.

Le colonel Toulza a quitté Paris hier dans la soirée pour aller représenter le Président de la République aux obsèques du roi de Portugal.

LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON

On télégraphie de Nancy que le maréchal de Mac-Mahon est arrivé mardi soir dans cette ville, où il est venu pour assister au mariage de la fille du général de Vaulgrenant.

EPILOGUE DE L'AFFAIRE DU COLONEL VINCENT

On se rappelle l'incident du colonel Vincent qui surgit au moment du procès Boulanger devant la Haute Cour. Appelé comme témoin devant la commission d'instruction, la déposition du colonel Vincent parut dans un journal, et le colonel, qui commandait la subdivision de Dellys (Algérie), fut mandé à Paris par M. de Freycinet.

Après l'avoir entendu, le ministre de la guerre infligeait au colonel Vincent trente jours d'arrêt de rigueur. L'affaire vient d'avoir son épilogue. Le colonel Vincent, aux termes d'une décision récente, est mis en non-activité par retrait d'emploi.

LA FAUSSE CLÔTURE DE L'EXPOSITION

L'Exposition universelle sera irrévocablement fermée le mercredi 6 novembre.

Mais, à dater du 7 novembre, le public sera admis dans les parties de l'enceinte du Champ-de-Mars qui pourront être laissées accessibles sans gêner les travaux, tous les jours, de midi à quatre heures, moyennant la remise d'un ticket.

Le tribunal correctionnel de Montpellier a condamné avant-hier M. Calvet, parent du baron Reille, à six jours de prison, pour avoir crié : A bas les voleurs ! devant la salle de recensement le 10 octobre.

M. ÉMILE AUGIER

On annonce que l'état de santé de M. Émile Augier est désespéré.

L'amélioration qui s'était manifestée n'a malheureusement pas duré, et à l'heure actuelle on a à peu près perdu tout espoir.

La jambe droite atteinte par la gangrène est complètement ankylosée.

M^{me} Augier et M. Déroulède veillent conti-

nuellement le malade, qui ne peut ni prononcer une syllabe ni prendre aucune nourriture.

LE CATHOLICISME AUX ÉTATS-UNIS

Le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, vient de publier une remarquable lettre pastorale, à l'occasion du centenaire de l'établissement de la hiérarchie catholique aux États-Unis.

L'éminent prélat rappelle, avec un orgueil bien légitime, les progrès extraordinaires du catholicisme dans la grande République.

Les catholiques des États-Unis, dit-il, sont actuellement au nombre de 9 millions ; ils possèdent 13 archevêques, 74 évêques, 8,000 prêtres, 10,000 églises et chapelles, 27 séminaires, 650 collèges et académies, 3,100 écoles paroissiales et 520 hôpitaux et orphelinats.

L'archevêque de Baltimore se félicite également de la vitalité croissante de l'action catholique, de l'union intime du clergé, de l'épiscopat et des fidèles, des bonnes relations des catholiques avec toutes les autorités.

La lettre conclut en disant que la prochaine inauguration de l'Université de Washington sera la consécration publique de ces progrès étonnants du catholicisme aux États-Unis.

DOM LUIZ

Peu de princes ont été plus populaires que le souverain qui vient de mourir. Il s'était fait une loi de donner audience, sans apparat et sans difficulté, à quiconque la lui demandait. Aussi le chemin du palais d'Ajuda, construit pour devenir la résidence royale à la suite de l'épidémie à laquelle avait succombé dom Pedro V, était-il bien connu des braves gens qui avaient des doléances à conter ou des griefs à exposer. Personne, si humble qu'il fût, ne

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVEU SUPRÊME

— Hé !... Hé !... certainement que ça n'est pas à dédaigner... Ainsi, M. de Tres-Villas me doit, pour trois semaines qu'il a passées ici, une note de près de six cents francs... Vous savez... les voitures... les extras... plus quelques amis qui sont venus le voir et qu'il a très largement traités... Tout cela finit par monter, bien que...

— Comment dites-vous ?... M. de Tres-Villas vous doit quelque chose ?... Il ne vous a donc pas réglé en partant ?

— Non, monsieur. Mais je ne suis pas inquiet, oh ! pas inquiet le moins du monde... A preuve que je lui ai même prêté hier quelques louis dont il avait besoin pour son voyage...

— Ah bah ! un marquis espagnol qui se trouve à court d'argent...

— C'est que, vous comprenez, il s'est vu obligé de partir à l'improviste pour Paris... Un héritage, je crois... un oncle millionnaire qui

vient de mourir en l'instituant son unique héritier... Et, justement, il devait recevoir demain des fonds de son banquier de Madrid... Mais, dame ! quand un notaire vous écrit de passer dans son cabinet pour une affaire aussi importante qu'un héritage de plus d'un million !...

Sylvain dégustait tranquillement son vermouth, et, à travers l'épaisseur du verre, la face de l'hôtelier lui apparaissait bouffonnellement grossie, le nez fleuri de tubercules bourgeonnants, les joues couperosées, avec une expression béate qui rappelait à la fois Falstaff et Sancho-Pança.

Il ne put réprimer un bruyant éclat de rire.

Le père Le Gorrec, qui monologuait toujours, s'interrompit, visiblement interloqué.

Dardand craignit d'avoir froissé le brave homme. Il improvisa une explication quelconque de son accès soudain d'hilarité. Puis, sans transition :

— Mais, enfin, père Le Gorrec, si cependant ce prétendu marquis espagnol n'était qu'un fumiste ?... S'il ne vous payait pas ce qu'il vous doit ?...

— Oh ! soyez tranquille, monsieur Dardand, j'ai pris mes précautions. M. de Tres-

Villas m'a laissé en gage une de ses malles. Il m'a même bien recommandé d'y veiller avec soin, car elle contient, paraît-il, pour une grosse somme de linge et de bijoux. Je vous dis la chose en confidence, vous comprenez, car, si un vol était commis, c'est moi qui serais responsable...

— Alors, vous avez vu ce linge et ces bijoux ?

— Non, mais puisque M. le marquis m'a dit...

— Hum ! sans doute, sans doute... Néanmoins, à votre place, je serais comme saint Thomas, j'aimerais mieux voir de mes propres yeux.

Le père Le Gorrec vida lentement son verre, et, tout en hochant la tête :

— C'est bien ce que je me suis dit. Mais jamais je n'aurais osé paraître manquer de confiance dans la parole de M. de Tres-Villas. D'ailleurs, il ne m'a point laissé la clef de sa malle...

Sylvain en était arrivé à ses fins. Le bonhomme faiblissait. Il lui porta le dernier coup en répliquant d'un ton indifférent :

— Oh ! ce n'est pas cela qui pourrait vous empêcher de constater la valeur réelle du gage

qui vous a été confié en dépôt. Vous ne devez pas manquer de clefs de toutes sortes... Mais, après tout, je ne sais pas pourquoi je me mêle de choses qui ne me regardent nullement et m'intéressent d'autant moins que le départ du marquis ne m'explique en aucune façon celui de mon ami Norbert...

En prononçant ces derniers mots, il se leva comme pour prendre congé de l'hôtelier. Mais cela ne faisait pas le compte du père Le Gorrec, qui le retint par un bouton de sa jaquette, en lui disant à voix basse :

— J'ai réfléchi. Je crois que votre conseil est bon et je vais le mettre en pratique ; mais, de grâce, monsieur Dardand, venez avec moi, car il me semble que je suis sur le point de commettre un crime et votre présence me donnera du courage...

Après avoir résisté pour la forme, Sylvain suivit l'hôtelier.

La malle de M. de Tres-Villas avait été transportée dans la chambre du père Le Gorrec : c'était une grande caisse jaune, carrée, se distinguant seulement des autres boîtes du même genre par un luxe inusité de courroies entrecroisées et deux serrures de forme bizarre.

pouvait dire que le roi eût refusé de l'entendre. Du temps où l'on donnait aux souverains des surnoms, on aurait fait revivre pour lui le titre du Père du Peuple. Quand le Portugal traversa des difficultés financières, il voulut prendre sa part, et sa large part, des charges imposées à tous: la Couronne fit remise au Trésor de près d'un tiers de ses revenus.

Souverain lettré, il connaissait à merveille nos auteurs français, et il a publié une traduction portugaise des chefs-d'œuvre de Shakespeare. Président d'honneur de l'Académie royale de Lisbonne, il s'intéressait à tous les travaux de cette savante compagnie. Il leur donnait, quand il le fallait, une impulsion utile; c'est ainsi qu'il a fait entreprendre, dans ces dernières années, la simplification de l'orthographe et la suppression de ces lettres parasites qui, en portugais comme en français, ne servent qu'à compliquer l'étude de la langue et à faire perdre, dans les écoles, un temps qui pourrait être plus utilement employé. Il aimait à s'entretenir de toutes ces questions avec les érudits et les écrivains qu'il étonnait quelquefois par la variété comme par la sûreté de ses connaissances spéciales.

Les meilleurs amis du jeune roi Charles I^{er} lui souhaiteront la sagesse et la prudence de son père, sa connaissance des hommes, sa bienveillance pour tous, grands et petits, et sa douceur inaltérable.

Nature sincère, esprit remarquablement cultivé, véritable homme d'État sous des dehors presque timides, le roi partageait son temps entre ses chères études et le soin de l'administration de ses peuples, qu'il aimait d'un amour ardent et qui le payaient de retour. Il avait hérité de son père un grand fond de philosophie et sa passion éternellement juvénile pour la littérature et les arts, spécialement pour la musique.

Dans son *buen retiro* du palais d'Ajuda, quand il ne se délassait pas à jouer du violoncelle, Dom Luiz travaillait de longues heures avec l'assiduité et la patience d'un bénédictin ou d'un solitaire de Port-Royal. On remarquera, en passant, qu'une vie plus mouvementée, tels que la chasse et les autres exercices journaliers, qu'affectionnaient ses ancêtres, aurait sûrement mieux convenu à son tempérament lymphatique; de telle sorte qu'il est naturel d'en conclure que son attachement opiniâtre au travail et son existence, plus sédentaire qu'active, n'ont pas peu contribué à abrégier ses jours.

Le roi de Portugal, à partir de ce jour, se nomme Carlos ou Charles I^{er}; et la fille du Comte de Paris, sa sympathique compagne, monte avec lui sur le trône. C'est là un important événement historique dont le contre-coup sur nos destinées, dès maintenant appréciable, peut avoir quelque jour une portée tout autre-

Sitôt entré dans la chambre, l'hôtelier en referma la porte avec soin, puis déboucla les courroies de la malle. Cette première partie de la besogne s'accomplit sans difficulté, avec l'aide de Dardand. Il ne fut pas si aisé de trouver une clef qui entrât dans les serrures.

— C'est singulier, disait le père Le Gorrec agenouillé devant la caisse mystérieuse: on dirait que ces serrures ont été brouillées...

— Et brouillées à dessin, ajouta Sylvain.

L'hôtelier s'épuisait en efforts impuissants. — Laissez-moi faire, dit Dardand en prenant sa place.

Il tira de sa poche un canif, et, très adroitement, fit tourner les vis qui maintenaient les serrures.

En quelques minutes, la malle fut ouverte. Penché sur l'épaule du peintre, le père Le Gorrec regardait anxieusement.

Soudain il poussa un cri.

La malle était pleine de chiffons et de gallets!

« Je suis volé! » s'exclama le bonhomme, tandis que Sylvain, respectant sa trop légitime douleur, s'esquivait prestement.

Maintenant il savait, en partie du moins, le

ment sérieuse, selon les circonstances politiques. Lié à notre pays par tant d'intérêts communs, économiques et financiers, et plus encore par un commerce littéraire qui fait de Lisbonne, sous ce rapport, la succursale la plus avantageuse du marché de Paris (proportionnellement à la population), il semble que ce petit peuple latin nous devient encore plus cher et que nous nous habituerons peu à peu à considérer cette terre comme une seconde patrie. Comment se trouver en effet dépaycé en touchant le sol d'un État où règne une princesse de la Maison de France, qui disait un jour à M. Billot :

« Le Portugal est ma patrie d'adoption et je dois avant tout me dévouer au bonheur de son peuple; mais je n'oublierai jamais que je suis née française et mon cœur ne cessera d'appartenir à la France. »

LES OBSEQUES DU ROI DE PORTUGAL

Le corps du roi est arrivé à Belem, au monastère des Hieronymites.

La cour, les hauts fonctionnaires, les maisons civile et militaire attendaient le convoi dans le temple de Richemont, tapissé de tentures de velours noir et or.

La bière a été déposée sur un catafalque somptueux; plusieurs couronnes étaient déjà placées sur les marches du catafalque.

La famille royale, après avoir prié, est rentrée dans ses appartements.

Une foule énorme se presse dans le temple.

Jusqu'à l'inhumation qui aura lieu samedi au Panthéon royal, les chambellans et la maison militaire monteront la garde jour et nuit autour du cercueil.

NOUVELLES MILITAIRES

LES OFFICIERS TERRITORIAUX

On parle de la modification prochaine du décret du 31 août 1878 touchant les droits et les devoirs des officiers territoriaux en dehors de l'activité.

Il est question d'adjoindre au conseil supérieur de la Guerre deux généraux du cadre de réserve ou en retraite, désignés pour les grands commandements en cas de guerre.

Le général Lebelin de Dionne, qui commande l'École supérieure de guerre depuis le 20 juillet 1887, va être remplacé, dans quelques jours, par le général de Verdère, ancien chef d'état-major du 4^e corps d'armée.

M. DE SONIS

On se souvient d'un accident de cheval dont a été victime, il y a deux ans, à Saint-Cyr, M.

de Sonis, un des fils du glorieux général de ce nom, récemment décédé.

Nous apprenons qu'en dépit des soins qui ont été prodigués au malade, son état s'est aggravé au point qu'on a jugé nécessaire l'amputation de la jambe.

Cette opération vient d'être pratiquée au Val-de-Grâce. M. de Sonis l'a supportée avec un courage digne du nom qu'il porte. On sait que son père, amputé d'une cuisse à Loigny, a su servir encore longtemps la France.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LES NOUVEAUX SAINT-CYRIENS

Nous avons annoncé hier l'admission à l'École spéciale militaire de deux jeunes gens de notre ville, MM. Louis Anis et Joseph Angely.

Dans la liste des candidats admis, nous relevons encore plusieurs noms qui appartiennent à l'Anjou :

MM. Lhôte (Moïse-François); Boreau de Roince (Jacques-Marie-Gabriel); Rivet (Albert-Louis); Cesbron-Laveau (René-Maxime-Joseph); de Joybert (Frédéric-Marie-Jean-Baptiste); de la Croix de Castries (Jacques-Marie-Joseph); Lizée (Dominique-Marie-Félix).

LE PAIN DE TROUPE

Les 16, 19 et 23 novembre 1889, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à l'adjudication publique du service de la fourniture et, s'il y a lieu, de la fabrication, avec les farines de l'Etat, du pain nécessaire aux hommes de troupe de toutes armes, à faire du 1^{er} janvier au 31 décembre 1890, dans les localités du territoire autres que celles où ce service est exécuté par voie de gestion directe.

Les adjudications, spéciales par arrondissements de fourniture, seront effectuées au chef-lieu de chaque arrondissement, par les soins d'une commission que présidera le maire ou son délégué. Ces arrondissements sont composés comme il suit dans le 9^e corps d'armée :

Indre-et-Loire et Vienne, à Poitiers, pour les deux départements, moins la place de Tours : 5,200 hommes; 16 novembre.

Indre, à Châteauroux, pour le département, moins le domaine de Bonnavois : 3,200 hommes; 19 novembre.

Maine-et-Loire, à Angers, pour l'arrondissement politique d'Angers : 3,500 hommes; 23 novembre; et à Saumur, pour les arrondissements politiques de Segré, Baugé, Saumur et Cholet : 2,500 hommes; 16 novembre.

Deux-Sèvres, à Niort, pour le département : 2,500 hommes; 19 novembre.

de remarquer, légèrement esquissé aux deux crayons, le portrait de Madeleine. C'était bien en effet M^{lle} Nevers, avec son regard clair, un peu voilé par l'ombre des sourcils très longs, sa bouche épanouie en un sourire qui creusait dans ses joues deux fossettes exquises. Sous le portrait, une fleur desséchée et ces mots : « Souvenir du 10 juillet 18... Promenade en mer. »

Alors Sylvain commença à comprendre.

(A suivre.) MAXIME JUILLET.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

BOURSE DE PARIS

Du 23 Octobre 1889

3 0/0	87 55
3 0/0 amortissable	90 85
4 1/2	105 80

CIRQUE DE LONDRES

PLACE DU CHARDONNET, A SAUMUR

Dimanche prochain 27 octobre, grande représentation extraordinaire pour la clôture définitive.

Grand succès du jour: *le Trio musical excentrique*.

Écuyers, écuyères, gymnastes, clowns, rivaliseront de zèle pour rendre cette soirée une des plus attrayantes.

Débuts de la célèbre famille Cittadini, artistes vénitiens.

Cette représentation sera terminée par une brillante pantomime.

Prix des places: réservées, 1 fr. 50; premières, 4 fr.; secondes, 50 cent.

Bureaux à 8 heures pour commencer à 8 h. 1/2 précises.

AVIS AUX COIFFEURS SAUMUROIS

Il a été débattu, à la dernière séance du conseil d'hygiène et de salubrité de Paris, une importante question que nous recommandons à toute l'attention de nos coiffeurs saumurois.

M. le docteur Lancéreaux a demandé, au cours de la lecture d'un de ses rapports, que les coiffeurs soient avertis des dangers qu'ils font courir à leurs clients par l'usage de peignes, de brosses et de rasoirs ayant servi à de nombreuses personnes, parfois malsaines; le docteur a demandé que, pour éviter ces accidents, les coiffeurs désinfectassent soigneusement leurs instruments après s'en être servis. Sur les observations de M. Dujardin-Baumetz, il a été convenu qu'on recommanderait que dans les écoles où il y a des internes, chaque élève ait son peigne, sa brosse, et que ces objets soient tenus proprement.

Bravo!

COMMISSION DES SAPEURS-POMPIERS

Après de nombreuses expériences, la commission supérieure de perfectionnement des sapeurs-pompiers vient de donner son avis sur les divers procédés à employer pour rendre les objets incombustibles.

Elle recommande de tremper les étoffes dans une solution de 100 grammes de phosphate d'ammoniaque dissous dans un litre d'eau.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Pour la clôture de l'Exposition universelle, l'Administration des chemins de fer de l'Etat mettra en marche les 30 et 31 octobre des trains de plaisir à des prix exceptionnellement réduits.

Le train de plaisir du 30 octobre desservira la gare de Villeneuve-d'Ingré et les gares comprises entre Brion-sur-Thouet et Saint-Aubin-la-Bruère; Fossé-Marolles et Villetrun-Coulommiers; Thoré et Sougé-sur-Braye; Béville-le-Comte et Sours-Nogent-le-Phaye.

Le train de plaisir du 31 octobre desservira les gares comprises entre Château-du-Loir et La Taye; Saint-Calais et La Chapelle-Huon; Pérouville et Lutz-en-Danois; Saint-Denis-les-Ponts et Langey; Souancé et La Chapelle-Royale; Briçq et Fains-la-Folie; Theuville et Beaulieu.

CIZAY-LA-MADELEINE. — Une jeune fille âgée de vingt ans, domestique à la Fosse-Bellay, s'est asphyxiée dans sa chambre en allumant un réchaud.

Cette fille a déclaré par écrit qu'elle se donnait la mort, parce qu'elle était abandonnée par un jeune homme qui l'avait séduite et l'avait délaissée après lui avoir promis de l'épouser.

VAUDELNAY-RILLÉ. — Il y a quelques jours, le feu a consumé un hangar rempli de grains et de graines, appartenant à M. Chevalier, René, négociant. Les pertes sont évaluées à 7,418 francs.

ANGERS. — *Inspection.* — M. le général de division Zeude, inspecteur de la cavalerie, est arrivé lundi soir à Angers pour inspecter le régiment de cuirassiers.

Mort subite. — M. Brunet, capitaine en retraite, domicilié à la Daguenière, était descendu lundi dernier à l'hôtel du Bon-Coin, rue Châteaugontier, lorsqu'il y est mort subitement vers dix heures du matin.

CHOLET. — L'Intérêt public de Cholet rapporte que Charles Piou, cordonnier des vieillards de l'hospice, s'est pendu dans un grenier de cet établissement.

Le 12 octobre, veille de l'élection d'un conseiller d'arrondissement, Piou aurait tenu publiquement des propos peu flatteurs sur l'un des candidats, M. Hulim-Méolis, administrateur de l'hospice.

Ces propos revinrent aux oreilles de M. Hulim, qui, mardi, manda Piou et lui signifia qu'il serait chassé de l'hôpital, dès le lendemain matin. Piou, désolé, se jeta aux pieds de M. Hulim, le suppliant de lui pardonner; mais prières et supplications ne purent ébranler la volonté de cet administrateur, qui lui dit finalement que cette décision avait été prise par la commission de l'hospice et qu'il était inutile d'insister. Le malheureux vieillard, affolé, courut chez tous les administrateurs de l'hôpital, mais ne trouva que des cœurs fermés à la pitié. Désespéré, Piou alla se pendre.

POITIERS. — Un grave accident a eu lieu avant-hier matin au Petit-Blossac.

Le cheval de M. Denoor, chef de bataillon au 125^e de ligne, s'étant cabré, cet officier est tombé et s'est fracturé la jambe.

Il a été transporté à l'hôpital militaire où le médecin du régiment est venu lui prodiguer ses soins.

LE MANS. — La Sarthe a publié de nouveaux renseignements sur l'incendie de la rue Marchande. Elle termine ainsi :

« La leçon est terrible, et l'on en profitera évidemment pour réformer et compléter le matériel de sauvetage.

» Mais la question du choix des engins est fort délicate.

» Les pompes à vapeur ont leurs avantages et leurs inconvénients. Elles peuvent rapidement noyer un foyer d'incendie, mais leur jet est d'une telle puissance qu'il peut aussi déterminer l'écroulement de murs peu solides, et constitue un danger pour les hommes qui travaillent aux alentours.

» Les échelles de sauvetage sont peu maniables. A Paris, l'instrument le plus perfectionné exige quinze minutes au moins et onze hommes expérimentés pour être mis en batterie.

» Le système le plus pratique est peut-être la toile tenue à la main, dans laquelle on peut sans péril sauter d'un second et même d'un troisième étage. C'est une manœuvre que les pompiers du Havre font couramment.

On a commencé la démolition de l'immeuble incendié, rue Marchande. C'est un spectacle effrayant de voir amoncelés et brisés les meubles, la vaisselle, les jouets, les marchandises

de toutes sortes. Le désastre est complet, tout est perdu.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Aux termes d'un décret inséré au *Journal officiel*, il pourra être expédié des lettres contenant des valeurs déclarées, avec garantie du montant de la déclaration, tant de la France, de l'Algérie, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française, du Sénégal, de la Cochinchine (y compris l'Annam et le Tonkin) de Pondichéry, de la Nouvelle-Calédonie, de la Réunion, de Sainte-Marie de Madagascar, de Mayotte, de Nossi-Bé, de Diego-Suarez et d'Obock pour le Gabon, que du Gabon pour la France, l'Algérie, les colonies françaises précitées et les pays étrangers.

Les expéditeurs de lettres de valeurs déclarées devront acquitter, en timbres-poste, en plus de la taxe d'affranchissement et du droit fixe de recommandation applicables aux lettres recommandées pour la même destination, un droit proportionnel d'assurance.

Ce droit varie de 20 à 45 centimes.

LES LAÏCISATIONS D'ÉCOLES

Les laïcisations sont peut-être la gloire de la République, — du moins les républicains le disent, — mais, à coup sûr, c'est la ruine des communes.

A titre de document, nous enregistrons deux décisions judiciaires conformes, l'une émanant de la Cour de cassation, l'autre du tribunal de Rodez, et prononçant toutes les deux des révoqueries de legs de maisons d'école faits à des communes, à la condition que l'enseignement serait donné par des congréganistes.

C'est ainsi que la commune de Forges-les-Bains perd, avec la maison d'école qu'elle read, 6,000 francs de rente, et celle de Rodez (Aveyron) restitue une somme de 3,000 francs, le tout sans compter les frais des instances.

C'est bien beau la laïcisation, mais c'est bien cher !

REMARQUE ASSEZ CURIEUSE

Aucune des personnes vivantes aujourd'hui ne pourra plus éviter, pour dater sa correspondance ou tout autre document, de se servir du chiffre 9.

Ce chiffre qui se trouve, en effet, à la fin du nombre 1889, prendra l'année prochaine, pour dix ans, la troisième place dans le millésime et, à la fin du siècle, il prendra la seconde pour une période de cent ans.

UN JOLI DENIER

Certains grands vins atteignent parfois des prix vraiment prodigieux.

Un riche propriétaire archi-millionnaire a payé dernièrement, dans une vente publique, du Château-Yquem de 1858 à raison de 75 fr. la bouteille.

Le mois dernier, un négociant de Francfort-sur-Mein a vendu à un Américain deux cents bouteilles de Jobannisberg 4861 au prix de 405 marks, soit 131 fr. 25 la bouteille.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 octobre 1889.

Le marché, stimulé par les achats du comptant, prend une allure plus vive. Le 3 0/0 monte à 87.65; le 4 1/2 0/0 à 105.82.

Le Crédit Foncier varie entre 1,312 et 1,315. Les obligations foncières et communales continuent à se raffermir.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est à 868.75. Très ferme attitude de la Banque Nationale du Brésil à 720 et 724.

La Société Générale s'est traitée à 462.50 et la Banque d'Escompte à 525. Le Crédit Lyonnais monte à 703.75. La Société de Dépôts et Comptes courants cote 603.75.

La ligne de Linarès à Almería forme le prolongement direct de celle de Madrid à Linarès et croise le chemin de fer en construction de Grenade à Murcie. D'ailleurs, Linarès est célèbre par ses mines de plomb argentifère qui exportent annuellement 150,000 tonnes. En outre, la ligne nouvelle ouvrira un débouché à la production agricole.

Le tribunal de commerce vient d'homologuer le concordat du Crédit Provincial. Aux termes du concordat, le Crédit Provincial reprend tout son actif non réalisé et va pouvoir reprendre le cours de ses opérations.

L'Alpine s'est négociée 198.75.

L'obligation des Chemins Economiques se tient à 390.

Les actionnaires de la Banque de l'Ouest, réunis en assemblée générale le 21 octobre, ont voté la répartition de 37.50 par action et de 62.50 par part de fondateur, après avoir doté largement les réserves et le compte d'amortissement.

GRAND - THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 24 octobre

La *Jolie Parfumeuse*, opéra-comique en 3 actes, de MM. Hector Crémieux et E. Blum, musique de Jacques Offenbach.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

(13^e Année)

DIMANCHE 27 Octobre 1889,

exceptionnellement à 2 h. précises

341^e CONCERT POPULAIRE

3^e de l'abonnement

AVEC LE CONCOURS DE

M. J.-G. ROPARTZ, compositeur; M^{lle} M. PREGI, cantatrice de la Société nationale, des Concerts du Trocadéro et du Château-d'Eau; M. G. FICHET, clarinettiste, premier prix du Conservatoire de Paris, première clarinette de l'Association artistique d'Angers.

Programme.

1. *Ouverture de Léonore* (Beethoven). — Première audition, op. 138.
2. *Andante et Polonaise du 2^e concerto* (Weber), en mi bémol pour clarinette et orchestre. — Exécuté par M. C. Fichet. — Première audition.
3. A. *La Fleur d'Or*, Brizeux; B. *Réverie*, Tiercelin (J.-G. Ropartz). — Chanté par M^{lle} M. Prégi. — Première audition.
4. A. *Lamento*, le solo de clarinette par M. Fichet; B. *Paysage breton* (J.-G. Ropartz). — Sous la direction de l'auteur. — Première audition.

cadastral sous les numéros 59), 591, 592 de la section A, pour une contenance de quarante-un ares quatre-vingt centiares, joignant au levant le chemin de Doué, au couchant et au midi M. Mangonau, passage entre, au nord veuve Cosnard, passage entre.

Mise à prix, outre les charges, deux mille six cent douze francs trente-cinq centimes, c. . . . 2,612 fr. 35

Pour les renseignements, s'adresser :

4^e A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour-suivant la vente;

2^e A M^e VINCENT LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, 12;

3^e Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où le cahier des charges est déposé.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-trois octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, p^e c^e. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (816) Signé : L. PALUSTRE.

5. *Air de Suzanne des Noces de Figaro* (Mozart). — Chanté par M^{lle} M. Prégi.
6. *Scènes pittoresques* (Massenet), 4^e suite. — I. Marche. — II. Air de ballet. — III. Angelus. — IV. Fête Bohême.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Agence de Saumur

19, rue du Marché-Noir

Les souscriptions à l'émission des obligations *Sud de l'Espagne* sont reçues dès à présent sans frais.

MARCHÉ de Saumur du 19 Octobre 1889

Froment-commerce, l'hectolitre	18	Boeuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	17 40	Veau	1 80
Méteil	14 15	Mouton	2 20
Seigle	10 25	Porc	1 60
Orge	9 05	Poulets la couple	3 50
Avoine	8	Dindonneaux	14
Sarcasin	—	Canards	3 50
Haricots blancs	18	Oies	9
Haricots rouges	16	Beurre le kilog.	2 20
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 15
Noix	10	Poin, la charretée de	—
Châtaignes	18	780 kilog.	50
Sel les 100 kil.	15	Luzeur	40
Son	11	Paille	35
Pommes de terre, la barrique,	40	Huile de noix, 50 kil.	100
Farine, la culasse de	—	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
157 kilog.	52	id. 2 ^e	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	—
id. 2 ^e id. 0 f. 33.33	—	Charbon de bois, les	—
id. 3 ^e id. 0 f. 31.88	—	100 kilog.	16
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 400
Champigny	— 400
Varrains	— 400
Bourgueil	— 400
Restigné	— 400
Chinon	— 400
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 75
Ordinaires, environs de Saumur	— 60
Saint-Léger et environs	— 50
Varrains et environs	— 60
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 50
La Vienne	— 50
Cidre de Bretagne	la barrique 40
Cidre de Normandie	— 45
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre —
Vinaigre de vin	—

ÉPICERIE GÉNÉRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

- Camembert double crème . . . 60 cent.
 - Gruyère bonne qualité, le 1/2 kil. 90
 - d'Emmenthal, » 4 fr. 20
 - Hollandaise croute rouge, » 4 20
 - Port-Salut, » 4 50
- Tous ces fromages se recommandent par leur qualité extra.

BAISSE DE PRIX

Sucre : 1 fr. 10 le kilo

L'ORIFLAMME PÉTROLE BLANC
inflammable
SANS ODEUR
Produit une Lumière incomparable
En Bidons de 5 litres chez tous les détaillants

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n^o 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE

Par suite de surenchère du sixième
Aux enchères publiques
AU PLUS OPPRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR
En un lot,
De l'établissement de fabrication
de noir animal, désigné sous le
nom de

L'Usine de Montfief

Sis commune de
Doué-la-Fontaine, arrondissement
de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu à la
barre du Tribunal civil de première
instance de Saumur, à
l'audience des criées dudit
Tribunal, sis au Palais de
Justice, dite ville, le SAMEDI 23
NOVEMBRE 1889, à midi,

On fait savoir à tous ceux qu'il
appartiendra :

1^o Qu'en vertu d'un acte reçu par
M^e BRAC, notaire à Saumur, le sept
décembre mil huit cent quatre-vingt-
six, contenant vente de l'immeuble
dont s'agit à M. Henri Avenier, par
M. Jean-Baptiste-Alphonse Roulland
et M^{me} Louise Paillaud, sa femme,
de lui autorisée;

2^o D'un jugement rendu par le
Tribunal civil de Saumur, le vingt-un
septembre mil huit cent quatre-vingt-
neuf;

3^o Que par suite de la surenchère du
sixième, faite au Greffe du Tribunal
civil de première instance de Saumur,
le vingt-huit septembre mil huit cent
quatre-vingt-neuf, enregistrée, par
M. Charles Tulasne-Grellepois, pro-
priétaire, demeurant à Doué-la-
Fontaine (Maine-et-Loire), laquelle a
été dénoncée à l'avoué de l'adjudica-
taire surenchéri, et de M. Berge,
ci-après nommé, ce dernier comme
ayant poursuivi la vente de l'immeu-
ble surenchéri par acte de palais,
le quatre octobre mil huit cent
quatre-vingt-neuf, enregistré;

4^o Et qu'en exécution d'un jugement
rendu par le Tribunal civil de Sau-
mur, le dix-neuf octobre, présent
mois, et validant la surenchère dont
s'agit;

Et aux requêtes, poursuite et dili-
gence de M. Charles Tulasne, pro-
priétaire, demeurant à Doué-la-
Fontaine (Maine-et-Loire);

En présence ou eux dûment appe-
lés de :

1. M. Jean Maillier-Berge, proprié-
taire, demeurant à Minière, commune
de Soulanges (Maine-et-Loire), le
sus-nommé comme ayant poursuivi
la vente de l'immeuble surenchéri;

2. M. René Rotureau, fabricant
d'engrais, demeurant à Doué-la-
Fontaine, comme adjudicataire de l'im-
meuble surenchéri;

Ayant pour avoué M^e Vincent LE
RAY, demeurant à Saumur, rue du
Marché Noir, 12;

3. M. Avenier, fabricant de noir
animal, célibataire, majeur, demeu-
rant aux Huraudières, commune de
Saumur, comme ancien propriétaire
de l'immeuble surenchéri;

Il sera procédé, le samedi vingt-
trois novembre mil huit cent quatre-
vingt-neuf, heure de midi, à la barre
du Tribunal civil de Saumur, sis au
Palais de Justice, dite ville, à l'au-
dience des criées, à la vente, en un
lot, aux enchères publiques, au plus
offrant et dernier enchérissseur, de
l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Une usine, destinée à la fabrication
du noir animal, sise au lieu dit la
Butte-de-Montfief, commune de Doué-
la-Fontaine, comprenant divers bâti-
ments, abattoir, manège, magasin,
chambre en sous-sol, chaudière, cour,
jardin potager, vigne, le tout en un
seul tenant, renfermé de haies vives,
clos par un portail, compris au plan

2° Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Pour insertion sommaire,
(849) ANDRÉ POPIN.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir,
Et de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

VENTE

SUR LICITATION
EN 2 LOTS

1° D'UNE MAISON
AVEC DÉPENDANCES

2° De dix-huit ares soixante-quinze centiares de Terre

Le tout situé commune de Brézé.
Dépendant de la communauté PETIT-NIVELEAU.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé, le DIMANCHE 17 NOVEMBRE 1889, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de Saumur, le dix-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré et signifié,

Aux requête, poursuite et diligence de M^{lle} Louise Gasnault, propriétaire, demeurant au Coudray-Macouard,

« Agissant au nom et comme exerçant aux termes de l'article 1166 du Code civil, les droits et actions des époux Delétang, ci-après nommés, ses débiteurs, en vertu d'un acte d'obligation reçu par M^e LECOMPTE, notaire à Brézé, les onze et treize décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré »

Demanderesse, ayant M^e LE RAY, pour avoué,

Contre :

1. M^{me} Marie Niveleau, veuve en premières nocces de M. Brice Petit, épouse en second mariage du sieur François Delétang, avec lequel elle demeure à Neuilly-sur-Seine, rue de l'Eglise, n° 16 ;

2. M. François Delétang, pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, sus-nommée, demeurant avec elle à Neuilly-sur-Seine ;

3. M. Brice Petit, chef de cuisine, chez M. Courtade, boulevard National, n° 49, à Clichy (Seine) ;

4. M. Brice-Ferdinand Petit, boulangier, demeurant à Neuilly, rue Perronet, n° 24 ;

5. M. Sébastien Petit, menuisier, demeurant à Saumur, rue Notre-Dame, n° 81, en sa qualité de tuteur datif des mineurs Marie-Stéphanie et Alexandrine-Eugénie Petit, issues du mariage du sieur Brice Petit avec la dame Marie Niveleau, aujourd'hui épouse en secondes nocces du sieur Delétang, François ;

Défendeurs défaillants ;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Louis Niveleau, carrier, demeurant à Saumoussay, commune de Saint-Cyr, agissant en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Petit, sus-nommés,

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé, à la vente, par licitation, des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix fixés d'office par le Tribunal.

DÉSIGNATION

ET MISES A PRIX

Commune de Brézé.

1^{er} Lot.

Une maison et ses dépendances, situées rue du Puis-Aubert, comprenant une chambre basse, grenier au-dessus, hangar à côté servant d'atelier de maréchal-ferrant, cour, caves, pressoir et jardin, contenant environ deux ares.

Mise à prix, douze cents francs, ci..... 1,200

2^e Lot.

Dix-huit ares soixante-quinze centiares de terre, en Fausse-Galette ou la Galerie, numéro 1452, section C.

Mise à prix, soixante francs, ci..... 60

Total des mises à prix : douze cent soixante francs, ci..... 1,260

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2° A M^e LECOMPTE, notaire à Brézé, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué sous-signé, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-trois octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

(850) V. LE RAY.

Étude de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1.

A VENDRE

SUR SAISIE IMMOBILIERE

En un seul lot

En l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur,

DIVERS IMMEUBLES

Consistant en :

1° UNE MAISON D'HABITATION ET SES DÉPENDANCES,

2° ET DEUX PIÈCES DE TERRE ET VIGNE,

Situés canton de Vihiers, arrondissement de Saumur,

Appartenant au sieur BAZANTAY, cultivateur à Marmande, commune de la Fosse-de-Tigné.

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 23 NOVEMBRE 1889, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de DELMAS, huissier à Vihiers, en date du douze août mil huit cent quatre-vingt-neuf, visé, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de sa dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-huit août mil huit cent quatre-vingt-neuf, volume 45, numéros 32 et 33 ;

Et aux requête, poursuites et diligences de :

M. Auguste Combes, ancien peintre, demeurant à Vihiers ;

Ayant pour avoué constitué M^e Henri Lecoy, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1 ;

Il sera, sur et contre :
M. Auguste Bazantay, propriétaire cultivateur, demeurant à Marmande, commune de la Fosse-de-Tigné, en sa présence ou lui dûment appelé,

Partie saisie,
Procédé, le samedi vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente aux enchères publiques, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après les formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après désignés, saisis sur ledit sieur Bazantay :

DÉSIGNATION

1. Un corps de bâtiments, situé à Marmande, commune de la Fosse-de-Tigné, arrondissement de Saumur, composé d'une maison d'habitation avec grenier au-dessus, écuries, grange et toit à volailles à la suite, four et fournil à côté et bordant le chemin, vaste cour devant les bâtiments, petit jardin à la suite de la cour, le tout contenant environ onze ares, tenant au levant et au nord Robert, au couchant un chemin, et au midi la pièce de terre ci-après désignée ;

2. Une pièce de terre, située à Marmande, dite commune de la Fosse-de-Tigné, dont une partie en jardin, une autre partie en luzerne et le reste en vigne, contenant environ vingt-trois ares, tenant au levant Robert, au couchant un chemin, au midi un chemin et au nord les bâtiments ci-dessus désignés ;

3. Et une pièce de terre, située commune de la Fosse-de-Tigné, arrondissement de Saumur, au lieu dit le Taillis-de-la-Brosse, contenant environ deux hectares cinquante-quatre

ares cinquante centiares, tenant au levant Boisdrion, au couchant un chemin, au nord un chemin, et au midi de la Blotiaie.

Tous lesdits immeubles compris au plan cadastral de ladite commune de la Fosse-de-Tigné, sous les numéros 939, 939 v, 941, 951 et 952 de la section A.

Sur la mise à prix de deux mille cinq cents francs, ci..... 2,500

DÉCLARATION RELATIVE AUX HYPOTHÈQUES LÉGALES

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé, le présent extrait, par l'avoué poursuivant la vente, sous-signé.

A Saumur, le vingt-deux octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

LECOY.

Nota. — Les enchères ne sont reçues que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal civil de Saumur.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;

2° Et au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges. (851)

A Louer présentement. MAISON

Nouvellement restaurée
Rue Haute-Saint-Pierre, 35
Avec Cour, Remise et Écurie

EN TOTALITÉ OU EN DEUX PARTIES

S'adresser à M. BOUTIN, boucher, ou à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre. (841)

L. CAVELIER, graveur, a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il vient de transférer son domicile rue du Prêche, 4, et Grand'Rue, 50.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPÔT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. BOUTIN, 2, rue Saint-Jean.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

SUCRE POUR VENDANGES

à 68 francs les 100 kilos

Par quantité d'au moins 500 kilos, 65 fr.

SAUF VARIATION

ENTREPOSITAIRE : A. COURTET, SAUMUR

Se charge également de donner tous les renseignements.

ÉPICERIE PARISIENNE IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38
SAUMUR

PRIX DES BOUGIES

Le Soleil	70 cent. le paquet	Perle luxe	1 fr. le paquet
La Brésillienne	80 — —	Nubienn triple pression	1 10 —
La Perle (à trous)	90 — —	L'Etoile	1 20 —

Par sortie de 5 kilos, remise des droits d'octroi.

Chandelles de Paris, le paquet : 4 fr. 90.
Huile de colza double épuration, 1/2 kilo : 40 centimes.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 49, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.